

Procès-verbal – 4 août, 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLMER (BUREAU MUNICIPAL), LE 4 AOÛT 2026, À 20h10, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

ÉGALEMENT PRÉSENT: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, BRENT ORR, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE STEPHANIE GOYETTE, SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE et REMARQUES DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la réunion constituent le quorum. La réunion est déclarée dûment constituée par le président à 20 h 10.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- Procès-verbal de la réunion du conseil du 6 juillet, 2026.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Crain et appuyé par Remo Pasteris que le procès-verbal de la réunion du conseil du 6 juillet, 2026 soit approuvé.

ADOPTÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 04-06-117

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et **APPUYÉ** par Brent Orr

Et il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

GESTION INTERNE DES RÉUNIONS

PÉRIODE DES QUESTIONS

RÉSOLUTIONS

26-08-123

Résolution : Demande de lotissement – 37, chemin Bristol

ATTENDU QUE ce lotissement résout le problème d'accès au 57-63, chemin Bristol et facilite la vente de la propriété ;

ATTENDU QUE la parcelle issue du lotissement sera légalement regroupée avec la propriété située au 57-63, chemin Bristol afin de ne former qu'un seul lot, soit le lot 6 741 692, tel qu'illustré au plan de lotissement déposé, puisque ce lotissement ne respecte pas les exigences prévues au règlement no 313 ;

ATTENDU QUE le droit de passage notarié demeurera accessible à tous les chalets situés sur la section privée du chemin Bristol ;

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **APPUYÉ** par Steve Gray d'approuver la demande de lotissement visée au procès-verbal no 21304.

ADOPTÉ

26-08-124

Résolution : Demande de municipalisation du chemin privé Pine Lodge (anciennement chemin Deer Lane)

ATTENDU QU' il n'y a que deux propriétés accessibles par ce chemin sans issue ;

ATTENDU QUE le chemin lui-même est situé dans une zone inondable et les coûts d'entretien seraient très élevés ;

ATTENDU QUE le chemin privé ne respecte pas les normes du règlement de lotissement en ce qui concerne la largeur de l'emprise et le cercle de virage situé sur une propriété d'Hydro-Québec ;

IL EST PROPOSÉ par Remo Pasteris et **APPUYÉ** par Steve Gray, que le conseil refuse la demande de municipalisation.

ADOPTÉ

26-08-125

Résolution : Demande de prolongement de la rue Craig

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas disposée à prolonger la rue Craig pour le développement de seulement quatre lots ;

ATTENDU QUE la Municipalité est ouverte au développement du chemin aux frais du promoteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité acceptera de prendre en charge le chemin s'il est construit conformément aux normes établies dans un contrat antérieur ;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à accorder un droit de passage notarié sur l'emprise non aménagée de la rue Craig aux propriétaires enclavés, à leurs propres frais ;

IL EST PROPOSÉ par Remo Pasteris et **APPUYÉ** par Archie Greer de recommander au Conseil de refuser le prolongement de la rue Craig aux frais de la Municipalité.

Cette résolution a été adoptée avec dissidence du conseiller Orr, qui s'y est opposé.

5 Oui

1 Non

Le conseiller Brent Orr exprime sa dissidence.

ADOPTÉ

26-08-126

Résolution : création d'un règlement régissant la municipalisation des chemins privés

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol ne dispose pas d'un règlement ou d'une politique spécifique permettant d'évaluer les demandes continues de municipalisation des chemins privés ;

ATTENDU QUE ce règlement fournirait une politique uniforme aux résidents ;

ATTENDU QUE ce règlement aiderait les promoteurs potentiels au sein de la Municipalité de Bristol ;

IL EST PROPOSÉ par Meaghan McConnell et **APPUYÉ** par Nancy Crain que la Municipalité élabore un règlement portant sur la municipalisation des chemins privés.

ADOPTÉ

26-08-127

Résolution : Réduction de la limite de vitesse sur le chemin Bristol Mines

ATTENDU QUE virage sans visibilité se trouve sur une portion du chemin Bristol Mines à l'intersection du chemin Trudeau ;

ATTENDU QUE les résidences sont situées à proximité du chemin Bristol Mines ;

ATTENDU QUE nombre important de camions circulent en provenance de la carrière Lamarche ;

IL EST PROPOSÉ par Brent Orr et **APPUYÉ** par Steve Gray, de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le tronçon situé entre le chemin Baird et le chemin Knox Landing, pour assurer la santé et la sécurité des personnes utilisant ce chemin.

ADOPTÉ

26-08-128

Résolution : fermeture du pont no 05895 sur la dixième ligne

ATTENDU QUE le pont a été fermé par Bristol en 2007 et fermé par le MTQ en 2015 ;

ATTENDU QUE le pont nécessiterait des réparations, un remplacement ou une démolition ;

ATTENDU QU' aucun résident ne dépend de ce pont pour avoir accès à sa propriété ;

ATTENDU QUE le pont, s'il n'est pas fermé, demeure une responsabilité pour Bristol ;

IL EST PROPOSÉ par Remo Pasteris et **APPUYÉ** par Meaghan McConnell, que le pont de la dixième ligne soit fermé de façon permanente et sécuritaire par le MTQ, aux frais du MTQ.

ADOPTÉ

26-08-129

Motion et résolution : Projet d'amélioration du drainage du chemin River

Motion : Que la Municipalité de Bristol procède au projet d'amélioration du drainage du chemin River, lequel comprend l'installation de puisards et d'infrastructures de drainage à l'intersection du chemin River et du chemin Annabelle, ainsi qu'à l'intersection du chemin River et du chemin Murray Hill, conformément aux recommandations du rapport d'ingénierie de HKR reçu en août 2025. La Municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux (mai 2026 et juillet 2026). Cette motion comprend également l'acceptation de la soumission no **Quo 26 1024**, datée du **20 juillet 2026**, provenant de **Lapointe Drainage Ltd.**, au montant de **51 882,00 \$ plus les taxes applicables**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol a identifié des problèmes persistants de drainage aux intersections du chemin River et du chemin Annabelle, ainsi que du chemin River et du chemin Murray Hill, entraînant des obstacles pour les piétons et des défis d'entretien récurrents ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une analyse technique et une évaluation sur le terrain de la part de HKR, accompagnées d'un rapport recommandant l'installation de puisards et l'amélioration du drainage afin d'assurer une gestion adéquate de l'écoulement des eaux ;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît qu'une intervention rapide améliorera la fiabilité du transport pour les résidents et les services d'urgence ;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît que les dépenses liées au projet seront incluses dans la demande de soumission du programme TECQ 2024-2028 de la Municipalité, permettant ainsi à la Municipalité d'être remboursée pour les coûts admissibles ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Bristol autorise le personnel municipal à procéder au projet d'amélioration du drainage du chemin River et accorde le contrat à Lapointe Drainage Ltd. au montant de 51 882,00 \$ plus les taxes applicables.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil affecte les fonds nécessaires au projet d'amélioration du drainage du chemin River à même le budget de 2026, étant entendu que des coûts supplémentaires seront engagés pour la réparation des coupes de pavage ou par l'utilisation de ressources internes, et autorise le personnel municipal à assurer la gestion de l'exécution du projet et à faire rapport de l'avancement au Conseil.

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et **APPUYÉ** par Archie Greer, que ce projet soit accepté.

ADOPTÉ

26-08-130

Résolution : Règlement no 312A.2 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions applicables à Norway Bay

ATTENDU QU'	il est essentiel de s'assurer que le règlement de zonage respecte les objectifs visés par la Municipalité ;
ATTENDU QUE	le secteur de Norway Bay est reconnu comme un « centre local » urbain au sens du schéma d'aménagement révisé de la MRC Pontiac et que ce même schéma priorise ce secteur pour la vitalité de la Municipalité ;
ATTENDU QUE	le secteur de Norway Bay est enclavé par la zone agricole provinciale et qu'il n'est pas desservi par des services d'aqueduc ou d'égout ;
ATTENDU QUE	ce règlement vise à régulariser les usages existants non résidentiels dans le secteur de Norway Bay, en plus d'ajouter une zone permettant les usages commerciaux de type services professionnels et commerces de détail, afin de favoriser l'émergence d'entreprises locales et le développement local;
ATTENDU QUE	la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » (LAU) permet l'adoption d'un règlement de zonage ainsi que sa modification lorsque nécessaire ;
ATTENDU QU'	un avis de motion et la présentation du premier projet de règlement no 312A.2 ont été donnés le 3 mars 2025 et que le premier projet de règlement no 312A a été adopté à la même date ;
ATTENDU QU'	une consultation publique concernant le règlement a eu lieu le 26 août 2025 ;
ATTENDU QUE	un avis de motion et la présentation du deuxième projet de règlement no 312A.2 ont été déposés le 2 mars 2026 ;
ATTENDU QUE	le troisième projet de règlement no 312A.2 a été adopté le 4 mai 2026 ;
ATTENDU QU'	une consultation publique portant sur le règlement a eu lieu le 17 juin 2026 ;
PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Steve Gray, APPUYÉ par Nancy Crain, et résolu que ce règlement soit adopté, décrété et mis en vigueur.	

ADOPTÉ

26-08-131

Résolution : Approbation de deux comptes bancaires pour les fonds de réserve

ATTENDU QU'	une séance extraordinaire du Conseil de Bristol a eu lieu le 23 février 2026 à 19 h, conformément au Code municipal, afin d'adopter le budget 2026 ;
ATTENDU QU'	une approbation a été accordée au montant de 250 000 \$ pour deux postes budgétaires, soit la réserve pour le quai et la réserve pour l'équipement et l'entretien des chemins ;

- ATTENDU QUE** les fonds de réserve devraient être séparés des dépenses annuelles régulières et, à ce titre, devraient être déposés dans deux comptes bancaires distincts portant intérêt ;
- ATTENDU QUE** ces fonds ne peuvent être utilisés ou transférés à d'autres fins à moins qu'une résolution du Conseil ne soit adoptée à cet effet ;
- ATTENDU QU'** une motion a été adoptée le 2 mars 2026, mais que la résolution n'a pas été correctement rédigée ;

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et **APPUYÉ** par Remo Pasteris d'approuver l'ouverture de deux comptes bancaires distincts, l'un pour les réserves relatives à la jetée et l'autre pour les réserves relatives à l'équipement lourd et aux ponceaux et le dépôt d'une somme de 250 000 \$ dans chacun de ces comptes, conformément à la décision du Conseil du 23 février 2026.

ADOPTÉ

26-08-132

Résolution : Nomination d'un membre récemment élu du Conseil, Brent Orr, siège no 4, à des comités de la Municipalité de Bristol

- ATTENDU QUE** le conseiller Orr souhaite participer et contribuer aux comités de travail dans le cadre municipal du Conseil de Bristol ;
- ATTENDU QUE** le conseiller Orr souhaite être membre des comités suivants : Ressources humaines et gouvernance, Marketing numérique, Communications et engagement communautaire, Entretien, amélioration et construction des chemins, ainsi que Déchets domestiques, recyclage et compostage ;
- ATTENDU QUE** le conseiller Orr sera également membre du Comité de planification financière et du Comité de démolition, lesquels sont composés de l'ensemble du Conseil et du maire ;

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer, **APPUYÉ** par Meaghan McConnell, que le conseiller Orr se joigne aux comités indiqués ci-dessus et qu'un avis lui soit transmis par le président du comité concernant les dates et heures des prochaines réunions.

ADOPTÉ

ÉLÉMENTS PROVENANT DES MEMBRES DU CONSEIL

RAPPORTS DES COMITÉS

- Comité consultatif du quai
- Comité des finances
- 35, station Pontiac

CORRESPONDANCE - REÇUE

- Ministère des Transports du Québec
- Opportunité publicitaire : édition spéciale de la Foire de Shawville du journal The Equity
- Nadia Aghai : conseillère en francisation
- Plainte d'un résident concernant le dossier no 1545-86-9963

- Rapport des permis émis
- Résident – Préoccupation concernant du courrier abandonné à la boîte aux lettres de Caldwell
- Offre potentielle d'achat du quai municipal
- Préoccupations des résidents de la station Pontiac concernant le camping Bristol Mines
- Demande concernant le Marché de Bristol

CORRESPONDANCE - ENVOYÉE

APPROBATIONS DES ÉTATS FINANCIERS

- Factures du mois de juillet

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et **APPUYÉ** par Archie Greer que les factures totalisant la somme de \$ 106,108.31 soient payées.

Je, Valerie Twolan-Graham, mairesse de la Municipalité de Bristol, certifie que des crédits sont disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

ADOPTÉ

DIVERS

CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer que la séance soit levée à 21 h 10.

Présidente



VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mayor



Stephanie Goyette
Greffière

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »